



TRIFOREST INC.
Quality Flooring Distribution

GARANTIE

EXIGENCES DE GARANTIE

Cette garantie limitée est limitée à Triforest Inc. (©TOUCAN) Le revêtement de sol Triforest SPC est garanti contre l'usure ou le manque d'adhérence de la finition pendant une période de 30 ans à compter de la date d'achat d'origine lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales dans un environnement sec, intérieur et résidentiel. Dans les environnements commerciaux légers, les produits seront couverts pendant 15 ans à compter de la date d'achat d'origine.

Le plancher Triforest (©TOUCAN) SPC doit être installé selon les installations recommandées et avec les accessoires assortis fournis par le fabricant. Toutes les planches SPC doivent être inspectées pour détecter d'éventuels défauts reconnaissables avant et pendant l'installation, car tout droit de réclamation en vertu de la garantie devient invalide après l'installation des planches présentant des défauts visibles.

GARANTIE RÉSIDENTIELLE DE 30 ANS

Pendant 30 ans à compter de la date d'achat, votre plancher :

- Ne se déchirera pas et ne s'entaillera pas lors d'un usage domestique normal. (Le déplacement de gros appareils électroménagers nécessite une manipulation spéciale).
- Ne s'indentera pas de façon permanente lorsque des protecteurs de sol appropriés sont utilisés.
- Ne tachera pas de façon permanente par des produits ménagers courants.
- Ne tachera pas de façon permanente par des taches de circulation, y compris le scellant d'asphalte pour allée.
- Ne tachera pas de façon permanente des tapis à endos de caoutchouc.
- Ne rayera pas de façon permanente par les semelles de chaussures.
- Ne se décolorerà pas à cause de l'humidité ou des panneaux de sous-couche.

GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE DE 15 ANS

Qu'est-ce qui est couvert et pour combien de temps ?

La garantie commerciale limitée de 15 ans de TOUCAN signifie que pendant 15 ans à compter de la date d'achat, le plancher mentionné ci-dessus :

- Ne tachera pas de façon permanente par des produits ménagers courants.
- Ne tachera pas de façon permanente des taches de circulation, y compris le scellant d'asphalte pour allée.
- Ne rayera pas de façon permanente par les semelles de chaussures.
- Ne se décolorerà pas à cause de la chaleur ou du soleil.
- Ne se décolorerà pas à cause de l'humidité ou des panneaux de sous-couche.

Comment soumettre une réclamation

En cas de défaut de fabrication, veuillez contacter immédiatement votre revendeur. Le reçu d'achat original doit être en votre possession au moment de la réclamation.

Qu'est-ce qui n'est PAS couvert par cette garantie ?

- Dommages causés par un incendie, une inondation ou un abus intentionnel.
- Dommages causés par la barre de battage de l'aspirateur, les roulettes, les chaussures à talons pointus et les coupures d'objets pointus.
- Perte de brillance/rayures.
- Variations mineures de couleur, de nuance ou de texture entre les échantillons et le matériel imprimés avec le produit réel. la photographie couleur et le matériel réel.



TRIFOREST INC.
Quality Flooring Distribution

Qu'est-ce qui n'est PAS couvert par cette garantie ? (suite)

- Dommages liés à la construction ou à l'installation.
- Défauts d'installation.
- Insatisfaction due à un mauvais entretien.
- Dommages causés par des supports de meubles et des protecteurs de sol inappropriés et des appareils mobiles sur le sol sans protection adéquate.
 - Lorsque vous déplacez des appareils électroménagers ou des meubles lourds, posez un panneau de contreplaqué sur votre plancher et « marchez » l'article dessus. Cela protège votre sol des éraflures et des déchirures.
- Décoloration ou dommages causés par des adhésifs ou des produits d'entretien des sols non recommandés par Triforest.
- Planchers qui sont installés dans des résidences autres que celles occupées par le propriétaire ou occupées par le locataire.

Conditions

Dans les trois ans : Si un défaut couvert par cette garantie est signalé par écrit à Triforest Inc. dans les cinq ans suivant l'achat, Triforest Inc. fournira un nouveau matériau de qualité identique ou similaire suffisant pour réparer ou remplacer le matériau défectueux.

Dans les dix ans : Si un défaut couvert par cette garantie est signalé à Triforest par écrit après trois ans mais dans les dix ans suivant l'achat, Triforest fournira un nouveau matériel de qualité identique ou similaire en quantité suffisante pour réparer ou remplacer le matériel défectueux. Triforest ne couvrira pas les frais de main-d'œuvre.

Si un défaut couvert par cette garantie est signalé à Triforest Inc. par écrit, Triforest fournira un remplacement unique du plancher par unité, et non pour plusieurs plaintes de même nature, pour la durée de vie du plancher.

PROPRIÉTAIRE DE LA GARANTIE

Cette garantie s'applique uniquement à l'utilisateur final d'origine.

SOIN ET ENTRETIEN

Des soins et un entretien appropriés aideront à assurer que votre sol a toujours l'air sous son meilleur jour. Suivez simplement nos étapes de maintenance et de prévention décrites ci-dessous.

ATTENTION : La plupart des dommages aux nouveaux planchers sont causés lors du déplacement des appareils de cuisine. Des précautions doivent être prises afin que les objets lourds, en particulier les appareils de cuisine, ne creusent pas et ne déchirent pas le matériau. Lorsque vous déplacez des objets lourds en place, utilisez toujours des panneaux durs ou des panneaux de sous-couche pour protéger le sol. Utilisez des bandes de panneaux durs sous les pieds des appareils lorsqu'ils sont déplacés vers leur position finale. Inclinez légèrement l'appareil pour retirer les bandes. Pour une protection supplémentaire contre les pieds de meubles et d'appareils lourds et tranchants, l'utilisation de protecteurs de sol est recommandée. Votre détaillant Triforest peut vous aider à choisir les bons protecteurs.

Prendre soin de votre plancher

- Balayer régulièrement pour enlever les gravillons et la poussière de surface. Utilisez un chiffon humide ou une vadrouille pour nettoyer la saleté et les traces de pas, mais évitez d'utiliser une humidité excessive. Tous les déversements doivent être nettoyés immédiatement. ATTENTION : Les planches sont glissantes lorsqu'elles sont mouillées..



TRIFOREST INC.
Quality Flooring Distribution

SOIN ET ENTRETIEN

Prendre soin de votre plancher (suite)

- N'utilisez pas de vadrouille en microfibre à pulvérisation humide. N'utilisez jamais de cire, de produit à polir, de nettoyeurs abrasifs ou d'agents à récurer car ils pourraient ternir ou déformer le fini.
- Les talons hauts peuvent endommager le plancher.
- Utilisez des patins de protection sous les meubles. Utilisez des paillasons à l'entrée pour protéger le sol de la décoloration.
- Ne laissez pas les animaux dont les griffes ne sont pas coupées gratter ou endommager le plancher.
- Évitez l'exposition à la lumière directe du soleil pendant des périodes prolongées. Utilisez des rideaux ou des stores pour minimiser la lumière directe du soleil pendant les heures de pointe.
- C'est une bonne idée de conserver quelques planches en cas de dommages accidentels.

Les planches peuvent être remplacées ou réparées par un professionnel du revêtement de sol.

Protection proactive de votre sol

Lorsque vous déplacez des appareils électroménagers ou des meubles lourds, posez un panneau de contreplaqué sur votre plancher et « marchez » l'article dessus. Cela protège votre sol des éraflures et des déchirures. Ne faites jamais glisser des meubles ou des appareils directement sur votre plancher.

Ne pas utiliser de roulettes roulantes. Ils peuvent endommager le sol. Placez un tapis de passage aux entrées extérieures pour réduire la quantité de saleté introduite dans votre maison. Nous recommandons fortement les tapis sans support en latex ou en caoutchouc car ces supports peuvent provoquer une décoloration permanente.